

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 364

présenté par
M. Paul

ARTICLE 39

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ce ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.